

Dans l'Oise, le sentiment d'abandon profite au FN

Victoire très courte de l'UMP dans une circonscription où le vote frontiste a progressé de 82 % entre les deux tours

Reportage

Grez, Le Hamel, Grandvilliers, Beauvais (Oise)
Envoyé spécial

Italiani», «Italiani», «Italiani»... Les bulletins au nom de la candidate du Front national, Florence Italiani, sont annoncés les uns après les autres, entrecoupés de quelques bulletins au nom de Jean-François Mancel, le député sortant (UMP), dont l'invalidation par le Conseil constitutionnel a provoqué une nouvelle législative partielle. Dimanche 24 mars, comme au premier tour, le village du Hamel (185 habitants) a donné à la candidate du FN un score record : 82,19 % des suffrages exprimés. Le dimanche précédent, elle y avait déjà recueilli 70,15 %.

Nous poussons à quelques kilomètres de là, vers le chef-lieu de canton, Grandvilliers (3 055 habitants). Au premier tour, M. Mancel avait devancé M^{me} Italiani avec 320 voix (40,45 %) contre 254 (32,11 %). Le second tour, une fois récolés les résultats des deux bureaux de vote installés dans la salle des fêtes, donne cette fois l'avantage à la candidate du FN : avec 441 voix, elle obtient 54,37 % des suffrages contre 370 (45,63 %) à son adversaire.

Quelques applaudissements jaillissent au moment où les scores sont projetés sur un grand écran. Aucun commentaire de désappointement. Une surprise ? « Les surprises n'arrivent que pour ceux qui ne veulent pas s'y attendre », réplique sans aménité un vieil électeur de droite. Comme si, finalement, cet avertissement sans frais ne constituait « qu'un juste retour des choses ».

Après l'avoir emporté de justesse en juin 2012, avec 63 voix d'avance sur la candidate socialiste, à l'occasion d'une triangulaire au second tour, M. Mancel a, une nouvelle fois, senti passer le vent du boulet. Avec 35,3 % de votants, la participation a légèrement progressé par rapport au premier tour (32,8 %). Le député sortant obtient 13 958 voix (51,41 %) ; son adversaire lepéniste – la candidate soutenue par le PS, le PRG et EELV ayant été éliminée dès le premier tour – en

L'UMP remporte un siège à Wallis-et-Futuna

A Wallis-et-Futuna, où se tenait également une législative partielle dimanche 24 mars, le candidat non inscrit soutenu par l'UMP, Napoléon Polutélé, a été élu avec 37,51 % des voix, à la faveur de la division de la gauche. Le candidat socialiste, Mikael Kuli-moetoke (32,27 %), n'avait en effet pas obtenu le retrait de la candidate divers gauche, Lauriane Vergé (30,22 %), épouse du



Affiches des deux candidats, à côté de la mairie de Grez. CYRIL BITTON POUR « LE MONDE »

recueille 13 190 (48,59 %). A peine 768 voix les séparent à l'arrivée.

Dans et devant la permanence de M. Mancel, à Beauvais, ses partisans saluent l'annonce du résultat définitif d'autant plus bruyamment que, jusqu'au bout, il aura été indécis. Ce sont les scores obtenus dans les bureaux de vote urbains de Beauvais – 55,4 % en faveur du candidat UMP –, qui font pencher la balance en sa faveur.

Venu en voisin, le député (UMP) de la 4^e circonscription de l'Oise, Eric Woerth, observe laconiquement : « Maintenant, on saura que, face au FN, ce n'est pas nécessaire-

ment gagné d'avance. » Entre les deux tours, la candidate du FN a gagné 5 885 voix (+82 %) ; celui de l'UMP n'a progressé que de 2 885 voix (+26 %). Quant au nombre de blancs et nuls, il a presque quadruplé entre les deux tours, en passant de 775 à 3 046.

Retour au Hamel, en ce dimanche après-midi glacial, attisé par une bise polaire qui balaie les vastes étendues de terre. Nous sommes dans la « petite Sibérie picarde ». La petite salle de classe – fermée – a laissé la place au secrétariat de mairie. Deux isoloirs attendent les électeurs. Un radiateur électrique chauffe la pièce. Le maire (FN), Jean-Jacques Adoux, chauffeur routier dans le civil, est le suppléant de M^{me} Italiani. « Les gens en ont marre d'être toujours baladés droite-gauche, comme des essuie-glaces. Ils veulent essayer autre chose », assure-t-il.

Son assesseur, enseignant à la retraite, « ne partage pas ses idées ». Mais il ne lui donne « pas tort ». Les habitants de ce canton se vivent comme abandonnés. Les uns après les autres, tous les commerces et tous les services de proximité ont

disparu. Le sentiment d'abandon renforce celui d'insécurité. « Je me suis fait dérober ma sacoche alors que je faisais visiter une maison, explique l'enseignant. J'ai déposé une plainte à la gendarmerie, à Grandvilliers. Ils n'ont rien fait, alors qu'ils avaient même le nom de

celui qui avait fait ça. J'ai vu dans Le Courrier picard qu'il avait fini par se faire attraper plus tard. On ne m'a même pas contacté. »

« Avant, les gens se défoulaient au premier tour puis, au second, revenaient à un vote de raison. Maintenant, la raison, ils n'y croient plus »

Jean-Louis Bequerel
maire de Grez

celui qui avait fait ça. J'ai vu dans Le Courrier picard qu'il avait fini par se faire attraper plus tard. On ne m'a même pas contacté. »

Les habitants se calfeutrent. Aucune activité collective n'est venue remplacer les anciens lieux de rencontre et de convivialité que constituaient, au moins, les bars.

Fermeture des commerces, mais aussi disparition des petites exploitations agricoles. Dans la semaine, encore, un agriculteur de la commune a mis la clé sous la porte et a vendu ses quarante têtes de bétail, pour éponger ses dettes. Il ne s'en sortait plus. Autant de terres à récupérer par les grands céréaliers ou betteraviers. « Eux, c'est pas pareil, l'Europe les aide bien, ils peuvent partir en vacances », note le maire.

Un couple de jeunes électeurs, la trentaine, passe dans l'isoloir. En juin 2012, ils avaient voté pour la candidate socialiste. Cette fois, ils ont voté pour le FN. L'une travaille à Beauvais, l'autre à Feuquières. « On a choisi de venir vivre ici parce que, financièrement, on ne peut pas faire autrement. Maintenant, on préférerait être autre part. Ici, si vous n'avez pas de voiture, vous ne faites rien. »

Cela n'explique pas les raisons de ce changement de vote. « Nous, on travaille, on essaie de gagner notre vie honnêtement, simplement d'essayer de garder la tête hors de l'eau. On nous a promis plein de choses et, en définitive, qu'est-ce que ça change ? Rien. »

Dans ce département, les dossiers déposés devant les commissions de surendettement ont connu une progression record. Les industries ferment. « Les gens se défendent en votant FN, pour dire qu'ils en ont marre, mais ce n'est plus seulement un vote de contestation, constate le maire de Grez (250 habitants), Jean-Louis Bequerel, agriculteur de son état. Avant, ils se défoulaient au premier tour puis, au second, revenaient à un vote de raison. Maintenant, la raison, ils n'y croient plus. »

Dans les rues désertes de Grandvilliers, les seules enseignes ouvertes sont les kebabs. Tous les autres débits de boisson ont baissé le rideau en ce dimanche après-midi. Pourtant, ils restent vides. « Ça, c'est pas pour nous, c'est pour les allogènes, lâche un de ceux qui ont applaudi à l'annonce du résultat de la candidate du FN. Si on arrive là-haut, à l'Assemblée, à avoir des députés qui montrent qu'on a besoin de lois pour les gens des campagnes, peut-être qu'on arrivera à arrêter ça. » Il en est persuadé : ce n'est que partie remise. ■

PATRICK ROGER

L'avertissement adressé aux partis de gouvernement

Analyse

AU PREMIER TOUR de l'élection législative partielle dans la 2^e circonscription de l'Oise, le PS – et la majorité gouvernementale – s'était pris une grosse claque. Sa candidate, Sylvie Houssin, n'avait pu se qualifier pour le second tour. Dimanche 24 mars, c'est l'UMP qui, en retour de boomerang, a essuyé un blâme. En duel au second tour avec une candidate du Front national, son représentant, Jean-François Mancel, ne s'impose que de justesse, avec 51,41 % des suffrages exprimés.

Certes, arguera-t-on, le contexte local a joué. M. Mancel, qui a obtenu son premier siège de député en 1978 et arbore une véritable batterie de casseroles politico-judiciaires, fait office de reposoir aux yeux d'une bonne partie de la population du Beauvaisis. Il

a sans aucun doute concentré contre lui les votes d'un électoral – d'un bout à l'autre de l'échiquier politique – pour lequel il incarne le symbole de l'affairisme et de la tricherie.

Défiance croissante

L'explication reste cependant insuffisante. Elle ne suffit pas à expliquer une progression de plus de 80 % des voix recueillies par la candidate lepéniste entre les deux tours. Une candidate pourtant inexpérimentée, d'une rare discrétion, qui, avant le premier tour comme après le second, ne s'exprime que par l'intermédiaire du porte-parole départemental de M^{me} Le Pen.

Le fait est là : le FN n'est plus – seulement – un parti de premier tour. Le principal enseignement de cette élection partielle est sa capacité, désormais, à faire jeu égal, voire

à s'imposer, au second tour en duel, et non plus simplement dans le cadre d'une triangulaire. En ce sens, oui, Jean-Christophe Cambadélis est justifié à parler du « coup de tonnerre » de Beauvais.

La présidente du FN, Marine Le Pen, ne s'y est pas trompée. Dans un communiqué, elle se félicite du « résultat historique » de sa représentante, qu'elle analyse comme « une extraordinaire accélération de la dynamique du Front national ». Elle ne manque pas d'y voir « un signe supplémentaire » du déclin de l'« UMPS ».

Ce scrutin partiel marque, au terme des deux tours, la défiance croissante à l'encontre des deux principaux partis de gouvernement, associés dans un même rejet. Comme d'habitude, les signaux d'alerte viennent, non pas de la capitale, mais des confins des zones laissées à l'aban-

don, d'où s'élèvent les voix du désespoir. Elles obligent à prendre la mesure de l'état de délabrement de la société française.

Admettant devant ses partisans que sa « victoire » avait été étriquée, M. Mancel a commis un lapsus qui, au fond, n'en est pas un : « C'est le résultat de dix ans, pardon, de dix mois, de politique du gouvernement », constatait-il.

« Coup de semonce pour François Hollande et son gouvernement », estime Jean-François Copé. « Revers très sérieux pour le gouvernement et la majorité de François Hollande », renchérit François Fillon, les deux ayant produit tour à tour leur communiqué de « victoire ». C'est ne pas voir que ce scrutin sanctionne aussi bien l'actuel gouvernement que ses prédécesseurs. Ni l'un ni l'autre n'en sortent indemnes. ■

P.R.R.

OSP - CESSATIONS DE GARANTIE

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DÉCRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44

QBE FRANCE, sis Etoile Saint-Honoré – 21 Rue Balzac – 75406 Paris Cedex 08 (RCS Paris 414 108 708), succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, Plantation Place dont le siège social est à 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

NIRAN IMMOBILIER SAS
54 rue du Général Leclerc
94000 CRETEIL - RCS: 498 661 677

depuis le 8 août 2007 pour ses activités de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE AVEC PERCEPTION DE FONDS cessera de porter effet trois jours après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Etablissement garant sis Etoile Saint-Honoré – 21 Rue Balzac – 75406 Paris Cedex 08. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SAS NIRAN IMMOBILIER.

LOI DU 2 JANVIER 1970 - DÉCRET D'APPLICATION N° 72-678 DU 20 JUILLET 1972 - ARTICLES 44

QBE FRANCE, sis Etoile Saint-Honoré – 21 Rue Balzac – 75406 Paris Cedex 08 (RCS Paris 414 108 708), succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, Plantation Place dont le siège social est à 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD, fait savoir que, la garantie financière dont bénéficiait la :

VAL IMMO SARL
Centre Commercial Bât. A
Domaine de Valeros - 83250 LA LONDE
LES MAURES - RCS: 439 032 400

depuis le 1^{er} avril 2004 pour ses activités de : GESTION IMMOBILIERE depuis le 1^{er} avril 2004 pour ses activités de : TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE SANS PERCEPTION DE FONDS cessera de porter effet trois jours après publication du présent avis. Les créances éventuelles se rapportant à ces opérations devront être produites dans les trois mois de cette insertion à l'adresse de l'Etablissement garant sis Etoile Saint-Honoré – 21 Rue Balzac – 75406 Paris Cedex 08. Il est précisé qu'il s'agit de créances éventuelles et que le présent avis ne préjuge en rien du paiement ou du non-paiement des sommes dues et ne peut en aucune façon mettre en cause la solvabilité ou l'honorabilité de la SARL VAL IMMO.